

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2939

21 novembre 2013

SOMMAIRE

Access Holding S.A.	141035	Centralis Group S.A.	141031
Admiral Global & International S. à r.l. .	141037	CGDS Luxembourg Invest S.à r.l.	141034
Aeternalis Films S.A.	141038	CIGOGNE Management S.A.	141032
AKCD Sàrl	141043	Clarkford Properties Ltd S.à r.l.	141034
Allianz Global Investors Opportunities ..	141027	Co-Operation HJ S.A.	141034
Amborella Equity	141035	Covent Garden Holdings S.à r.l.	141035
AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l.	141033	Covent Garden Holdings S.à r.l.	141035
Amur S.à r.l.	141036	Docler IP S.à r.l.	141058
ANDSOFT Europe S.à r.l.	141033	EMCI LUX	141072
ANNA Real Estate 1 S.à r.l.	141032	Finsetco S.A.	141040
ANNA Real Estate 2 S.à r.l.	141032	Finsetco S.A. SPF	141040
ANNA Real Estate 3 S.à r.l.	141032	Freileitungsbau S.à r.l.	141041
ANNA Real Estate 4 S.à r.l.	141033	GMT Connect S.à r.l.	141047
ANNA Real Estate 5 S.à r.l.	141031	Opacco S.A., Société de Gestion de Patri- moine Familial, (SPF)	141072
ANNA Real Estate GP S.à r.l.	141033	Riviera Midco S.A.	141070
Aperto	141031	Scalons Luxembourg S.A.	141036
Assistphonepc sàrl	141045	Shintaïdo Luxembourg	141068
Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l. ...	141029	Tangens & Co S.A.	141027
BBW 2 Investment S.à r.l.	141030	Tec Consult S.à r.l.	141026
BILFINGER FRB S.à r.l.	141041	Technology of Modern Buildings S.A. ...	141026
Blackstone / GSO Capital Solutions Off- shore Funding (Luxembourg) S.à r.l.	141030	Thames S.à r.l.	141026
Blackstone / GSO Capital Solutions On- shore Funding (Luxembourg) S.à r.l.	141029	Third Eye Capital Special Opportunities Sàrl	141026
Bluestar S.A.	141029	UPS Corporate Finance S.à r.l.	141037
Brandenburg Properties 1 S.à r.l.	141030	UPS Worldwide Services S.à r.l.	141038
Brandenburg Properties 2 S.à r.l.	141029	Vagolux	141028
Broad Street Lux2 S. à r.l.	141030	Valmont Holdings S.A.	141036
b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR)	141027	Variopartner SICAV	141028
Café Aquarela do Brasil S.à r.l.	141031	Vignobles Alain Thienot - Luxembourg .	141039
Cantillon Luxembourg S.à r.l.	141028	White Rock S.à r.l.	141038
CCP III BW2 S.à r.l.	141030	WW+ architecture/ urbanism/ project ma- nagement Sàrl	141026
		WW+ Immo SARL	141027

Tec Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.953.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145791/10.

(130177608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Technology of Modern Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.411.

Extrait des résolutions circulaires prises par les membres du conseil d'administration de la société en date du 1^{er} octobre 2013

Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145792/11.

(130177897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Third Eye Capital Special Opportunities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.259.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013145780/10.

(130177793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Thames S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145778/10.

(130177516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

WW+ architecture/ urbanism/ project management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 53, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 176.673.

Un changement d'adresse pour la société suivante a eu lieu:

N° d'immatriculation B176673 / WW+architecture/ urbanism/project management S.à.r.l. 21, rue Jean Jaurès, à L-4152 Esch/Alzette

Le siège social de la société est désormais, donc à partir du 02.09.2013

53, Rue de l'Usine, à L-4340 Esch/Alzette

Signatures.

Référence de publication: 2013145898/13.

(130177787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

WW+ Immo SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 53, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 176.677.

Un changement d'adresse pour la société suivante a eu lieu:
N° d'immatriculation 176677 / WW+ Immo S.à.r.l.
21, rue Jean Jaurès, à L-4152 Esch/Alzette
Le siège social de la société est désormais, donc à partir du 02.09.2013
53, Rue de l'Usine, à L-4340 Esch/Alzette

Signatures.

Référence de publication: 2013145899/13.

(130177790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Tangens & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 102.464.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} section, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme Tangens & CO SA, dont le siège social à L- 2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage a été dénoncé le 25 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Karin SPITZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2013145896/16.

(130177957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR), Société en Commandite simple.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 158.626.

Der Komplementär der Gesellschaft - b-to-v II S.à r.l. - hat mit Wirkung zum 13. Oktober 2011 seinen Gesellschaftsnamen geändert. Die Bezeichnung der Gesellschaft/Firmenname des Komplementärs lautet somit b-to-v Partners S.à r.l. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Oktober 2013.

Für die b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR)
Ein Beauftragter

Référence de publication: 2013145901/13.

(130178794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11.10.2013.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.
Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2013145916/12.

(130178691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Vagolux, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.341.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 2 octobre 2013 ont renouvelé les mandats des gérants.

- Christine Maria VANNESTE, directeur de sociétés, 115 Ruitersdreef, B-8790 Waregem, Belgique, Gérant A,
- John Maurice VANNESTE, directeur de sociétés, 12a Galgwegel, B-8790 Waregem, Belgique, Gérant A,
- Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Gérant B,
- Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Pour VAGOLUX

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013145823/18.

(130177389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Variopartner SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.256.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 Octobre 2013

Septième résolution

L'assemblée générale réélit M. Dominic GAILLARD, M. Philippe HOSS et Mr. Bernhard SCHNEIDER en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de la société au 30 juin 2014.

L'assemblée générale réélit Ernst & Young S.A., Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2014.

Pour Variopartner SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013145821/18.

(130177441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Cantillon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.523.

—
EXTRAIT

En date du 7 octobre 2013, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Madame Ana Dias démissionne de sa fonction de gérant B avec effet immédiat;
- Monsieur Charles Meyer démissionne de sa fonction de gérant B avec effet immédiat;
- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant B de la société avec effet immédiat;
- Mademoiselle Elin Sjöling, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant B de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145977/18.

(130178317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Brandenburg Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 115.894.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013145967/12.

(130178227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Bluestar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.396.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société:

1. Changement de l'adresse de la société avec effet au 1^{er} Avril 2013. La nouvelle adresse de la société est 560A, Rue de Neudorf, L-2220 à Luxembourg.

2. Nomination de Mr. CHRISTOPHE FENDER, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg en France résident professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald comme Administrateur additionnel de la Société avec effet immédiat et jusqu'au 31 Décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 Octobre 2013.

Référence de publication: 2013145965/15.

(130178739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Blackstone / GSO Capital Solutions Onshore Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.999.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 octobre 2013 que:

- La démission de Agnes CSORGO, gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145962/16.

(130178775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Baker Tilly Luxembourg Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 159.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013145959/11.

(130178598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Blackstone / GSO Capital Solutions Offshore Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.997.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 octobre 2013 que:

- La démission de Agnes CSORGO, gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145961/16.

(130178773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Brandenburg Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.887.

—
Les comptes annuels de la société au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013145966/12.

(130178228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

**BBW 2 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CCP III BW2 S.à r.l.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.569.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013145969/12.

(130178669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Broad Street Lux2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.662.

—
En date du 4 octobre 2013, l'associé unique BROAD STREET LUX S.à r.l., avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à BOP Luxembourg (125 OBS) 2 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est BOP Luxembourg (125 OBS) 2 S.à r.l. précité, avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145976/14.

(130178206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Aperto, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 159.770.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 octobre 2013, le mandat de Monsieur Gérard DECKER, commissaire aux comptes, a été révoqué avec effet immédiat pour être remplacé par la nomination de Monsieur Laurent Maraschin, expert comptable, ayant son adresse professionnelle au 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en tant que le nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145951/14.

(130178377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

ANNA Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.649.

—
Veuillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhorn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2013145948/14.

(130178254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Centralis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 160.392.

—
L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Derek Paul O'REILLY, administrateur de catégorie B de la Société, est la suivante: 5th Floor, Block E, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145983/10.

(130178244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Café Aquarela do Brasil S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3762 Tetange, 2, rue Langertengaass.
R.C.S. Luxembourg B 136.352.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2013, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. la société accepte la démission du gérant technique, M. FERREIRA DE SOUZA Diney, né le 23 septembre 1973 à Paranagua/Panama (Brésil), demeurant à L-4251 Esch/Alzette, 43, rue du Moulin
2. la société décide de nommer comme gérante technique Mme DOMINGUES CAMARGO Sandra, née le 02 avril 1979 à Telemaco Borba/Parana (Brésil), demeurant à L-3712 Rumelange 58, rue des Artisans

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

M. FERREIRA DE SOUZA Diney / Mme DOMINGUES CAMARGO Sandra.

Référence de publication: 2013145990/16.

(130178200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

ANNA Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.646.

—
Veillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013145946/14.

(130178257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

ANNA Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.647.

—
Veillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013145947/14.

(130178256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

ANNA Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.645.

—
Veillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013145945/14.

(130178258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2013

L'Assemblée a nommé Réviseur d'Entreprises agréé, DELOITTE Audit, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145998/12.

(130178813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

ANNA Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.644.

—
 Veuillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013145944/14.

(130178251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

ANNA Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.648.

—
 Veuillez noter que dorénavant l'Associé Colonia Real Estate AG, est immatriculé au Handelsregister B du Tribunal de Hambourg sous le numéro HRB 123858 et a ainsi transféré son siège social au 5, Steckelhörn, 20457 Hambourg, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013145943/14.

(130178255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

ANDSOFT Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.171.

—
 Il résulte de la résolution en date du 15 octobre 2013 que:

Le siège social de la société a été transféré de L-1840 Luxembourg, 2a boulevard Joseph II à L-1273 Luxembourg 19 rue de Bitbourg avec effet 15 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013145941/14.

(130178712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.625,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.407.

—
 Il convient de noter que l'adresse du gérant Richard Shields a changé à compter du 1^{er} octobre dernier, comme suit:
 - House n°57, Municipal n° 2707, Road N°2770, Yateem Gardens, Manama 327, Bahrein.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145940/12.

(130178624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Co-Operation HJ S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.115.

—
EXTRAIT

Rectificatif réf L120218733

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, du 18 Octobre 2012:

- Que la démission de Rolf Åkerlind en tant que administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} Janvier 2011.
- Que la nomination de Madame Natacha Hainaux, domiciliée professionnellement au 9A Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2011, ont été acceptée. Elle poursuit le mandat de leurs prédécesseurs qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.
- Changement d'adresse de l'administrateur Nete Stejn Mortensen au 9A Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, ainsi que la prolongation de son mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.
- Changement d'adresse de l'administrateur Hans Nelén au 8, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, ainsi que la prolongation de son mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.
- Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} Novembre 2012 du 58, rue Martel, L-2134 Luxembourg au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- La prolongation du mandat du commissaire aux comptes, Anglo Nordic Limited, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 14 Octobre 2013.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2013145985/26.

(130178494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Clarkford Properties Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.006,00.

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.197.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145984/10.

(130178174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

CGDS Luxembourg Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.535.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2013, l'associé unique de la société a décidé:

- de transférer le siège social de la société de L-1470 Luxembourg, 70 Route d'Esch à L-1940 Luxembourg, 296-298 Route de Longwy;
- d'accepter les démissions de Messieurs Patrice Gallasin et Guy Kersch de leurs fonctions de gérant de la société à compter du 30 septembre 2013;
- de nommer en qualité de nouveau, gérant de la société, Monsieur Jean-Philippe Mersy, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1971 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013145997/18.

(130178383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Covent Garden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.161.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Octobre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013145988/13.

(130178686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Covent Garden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.161.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Octobre 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013145987/13.

(130178684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Amborella Equity, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMBORELLA EQUITY

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013145938/12.

(130178762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Access Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.117.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme ACCESS HOLDING S.A. (N° R.C.S. B 54117), ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Anne BAULER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013145865/16.

(130177335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Scalons Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.133.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme SCALONS LUXEMBOURG S.A. (N° R.C.S. B 53.133), ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Anne BAULER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013145874/16.

(130177329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Valmont Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.765.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme VALMONT HOLDING S.A. (N° R.C.S. B 80765), ayant eu son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Deborah SUTTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013145877/16.

(130177341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Amur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.994.

—
Im Jahre zweitausenddreizehn, am dritten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

- Herr Waldemar GUTFREUND, Kaufmann, wohnhaft in D-65760 Eschborn, Mainstraße 6,
- Herr Viktor GUTFREUND, Kaufmann, wohnhaft in D-65795 Hattersheim, Parkstraße 16d,
- Herr Andreas GUTFREUND, Kaufmann, wohnhaft in D-61118 Bad Vilbel, Lupinenweg 62,

Herr Waldemar GUTFREUND, Viktor GUTFREUND und Andreas GUTFREUND sind hier vertreten durch Herr Herman Segers auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung des Erschienen und des amtierenden Notars, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben enregistriert zu werden.

Die Kompartenten erklären alleinige Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft AMUR S. à r. l., mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, Boulevard Joseph II, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Roger ARRENSDORFF, mit damaligem Amtssitz in Bad-Mondorf am 10. Februar 2011, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 986, vom 12. Mai 2011.

Sodann haben die Kompartenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss, den sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

141037

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz zu verlegen nach L-5540 Remich, 36, rue de la Gare und dementsprechend Artikel 2 der Satzung folgenden wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.“

In der englischen Fassung:

„ **Art. 2.** The Company has its Head Office in Remich.“

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. SEGERS, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 8 octobre 2013. Relation: REM/2013/1764. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 15. Oktober 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013145878/38.

(130177614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 44.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 118.046.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2006, acte publié au Mémorial C no 1835

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Admiral Global & International S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013145904/14.

(130178555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

UPS Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.417.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 octobre 2013

En date du 10 octobre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Philippe DAELEMANS de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de classe A de la Société et ce pour une période indéterminée et avec effet immédiat:

* Monsieur Parvinder GILL, né le 13 décembre 1973 à Hillingdon, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: St Andrews House, West Street, Woking GU21 6EB, Royaume-Uni;

* Monsieur Joseph DEVINE, né le 14 août 1981 à Lake Forest, Illinois, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5 Avenue Ariane, 1200 Bruxelles, Belgique;

- de nommer Monsieur Ronald DETHOMAS, né le 27 août 1955 en Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 69 Cité Millewee, L-8064 Bertrange, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société et ce pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

UPS Corporate Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013145815/24.

(130177979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

White Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.866.

—
- Veuillez prendre note que FIDES (Luxembourg) S.A. a démissionné de ses fonctions de gérant unique avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013145837/12.

(130178119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

UPS Worldwide Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.439.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2013

En date du 11 octobre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer les personnes suivantes de leur mandat de gérant de la Société avec effet immédiat:

* Monsieur Philippe DAELEMANS

* Monsieur Ernest CABALLERO

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de classe A de la Société et ce pour une période indéterminée et avec effet immédiat:

* Monsieur Parvinder GILL, né le 13 décembre 1973 à Hillingdon, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: St Andrews House, West Street, Woking GU21 6EB, Royaume-Uni;

* Monsieur Joseph DEVINE, né le 14 août 1981 à Lake Forest, Illinois, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5 Avenue Ariane, 1200 Bruxelles, Belgique;

- de nommer Monsieur Ronald DETHOMAS, né le 27 août 1955 en Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 69 Cité Millewee, L-8064 Bertrange, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société et ce pour une période indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

UPS Worldwide Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013145816/26.

(130177978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Aeternalis Films S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.108.

—
Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique du 26 septembre 2013

1. L'actionnaire unique, décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur HARDY Guy, né le 22/01/1951 à Châtenay-Malabry (France) et domicilié au 24, Rue de la République F-67130 La Broque (France), avec effet immédiat

2. L'actionnaire unique, décide de nommer ta société FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (Luxembourg) S.à.r.l. à sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B45066 au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013145928/16.

(130178592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Vignobles Alain Thienot - Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 38.809.

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée de droit français «T.C.D.» ayant son siège social à F-75014 Paris, 41, rue Boulard, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris (F) sous le numéro 403.851.686,

2) Monsieur Alain THIENOT, directeur de sociétés, demeurant à F-51100 Reims (F), 14, rue des Moissons, tous deux représentés par Monsieur Olivier ROBERT, Directeur Comptable, demeurant professionnellement à Taissy (F),

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 22 juillet 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Exposé préalable

La société de droit français ALAIN THIENOT DIFFUSION S.A., ayant son siège social à F-33410 Loupiac, Château de Ricaud, immatriculée au Registre des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 327.167.276, a modifié sa dénomination sociale en «VIGNOBLES ALAIN THIENOT» suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 août 1992. En date du 21 février 2007, l'actionnaire unique, la société «T.C.D.» précitée, de VIGNOBLES ALAIN THIENOT a décidé de dissoudre cette dernière. Il résulte notamment de l'acte de dissolution que l'intégralité du patrimoine de la société dissoute a été transférée à l'actionnaire unique «T.C.D.». En conséquence la société «T.C.D.» est devenue seule propriétaire des parts sociales détenues par la société de droit français ALAIN THIENOT DIFFUSION S.A. dans la société «VIGNOBLES ALAIN THIENOT - Luxembourg».

1) En conséquence de ce qui précède, T.C.D. et Monsieur Alain THIENOT sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "VIGNOBLES ALAIN THIENOT - LUXEMBOURG", ayant son siège social à L-3327 Crauthem, route de Hellange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Mersch en date du 27 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 204 du 16 mai 1992. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

2) Ceci ayant été déclaré, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire de la société et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur, Monsieur Alain THIENOT, directeur de sociétés, né à Reims (F) le 23 novembre 1940, demeurant à F-51100 Reims (F), 14, rue des Moissons.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Les associés décident de donner décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

141040

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: O. ROBERT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42876. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143125/61.

(130174460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Finsetco S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Finsetco S.A. SPF).**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 173.947.

L'an deux mille treize, le neuf septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF» "FINSETCO S.A. SPF" (numéro d'identité 2012 22 24 741), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 173.947, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 403 du 19 février 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Cathy DAUBREMONT, employée privée, demeurant à Villerupt (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transformation de la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet au 1^{er} octobre 2013 et modifications subséquentes des statuts.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet au 1^{er} octobre 2013, de modifier la dénomination sociale en "FINSETCO S.A." et en conséquence de:

A) modifier les articles 1^{er}, 4 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "FINSETCO S.A.".

" **Art. 4**. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

" **Art. 18.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

B) supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DAUBREMONT, A. WEBER.

Enregistre à Capellen, le 17 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013143154/71.

(130174236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

BILFINGER FRB S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Freileitungsbau S.à r.l.).

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.
R.C.S. Luxembourg B 62.299.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Den siebzehnten September,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen.

Ist erschienen

1. Herr Olaf WEGERMANN, geboren in D-Ründeroth, am 7. Dezember 1969, wohnhaft in L-6718 Grevenmacher, 19, rue des Caves,

2. Bilfinger Construction GmbH, mit Sitz in D-65189 Wiesbaden, Gustav-Nachtigal-Straße 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer 23348,

hier vertreten durch Herrn Jean Nicolas genannt John WEBER, Buchprüfer, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am Welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

Herr Olaf WEGERMANN erklärt zu handeln in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter und alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FREILEITUNGSBAU S.à r.l., mit Sitz in L-6758 Grevenmacher, 2a, rue Victor Prost, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 62.299,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Grevenmacher residierenden Notar Joseph Gloden, am 9. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 209 vom 3. April 1998,

zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Joseph Gloden, am 29. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2272 vom 17. September 2008.

Präambel.

Auf Grund einer Anteilsabtretung unter Privatschrift vom 22. Mai 2013, hat Herr Olaf WEGERMANN, vorgeannt, sämtliche fünftausendfünfhundert (5.500) Gesellschaftsanteile, eingetragen auf seinen Namen, an der vorgeannten Gesellschaft "FREILEITUNGSBAU S.à r.l.", an die Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“, vorgeannt, abgetreten.

Die Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“, hier vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt dieser Anteilsabtretung zuzustimmen und diese anzunehmen.

Die Zessionarin „Bilfinger Construction GmbH“, vorgeannt, wird Eigentümerin der ihr abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Sodann haben die Komparenten dem amtierenden Notar ein Exemplar der vorerwähnten Anteilsabtretung vom 22. Mai 2013 ausgehändigt, welche Urkunde, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Infolge der vorgeannten Anteilsabtretung ist die Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“ nunmehr die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FREILEITUNGSBAU S.à r.l.“.

Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertsevenund-dreißigtausendfünfhundert (137.500.-) Euro und ist wie folgt gezeichnet:

von der Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“, mit Sitz in D-65189 Wiesbaden, Gustav-Nachtigal-Straße 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer 23348, fünftausendfünfhundert Anteile	5.500
Total: fünftausendfünfhundert Anteile	5.500

Die nunmehr alleinige Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin „Bilfinger Construction GmbH“ erklärt, Artikel sechs der Satzungen der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertsevenund dreißigtausendfünfhundert (137.500.-) Euro und ist in fünftausend fünf hundred (5.500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25.- €) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

an die Gesellschaft deutschen Rechts „Bilfinger Construction GmbH“, mit Sitz in D-65189 Wiesbaden, Gustav-Nachtigal-Straße 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wiesbaden unter der Nummer 23348, fünftausendfünfhundert Anteile	5.500
Total: fünftausendfünfhundert Anteile	5.500

Zweiter Beschluss

Gemäß Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, beziehungsweise gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch den alleinigen Geschäftsführer Olaf WEGERMANN, vorgeannt.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren die Parteien davon zu entbinden, die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung erklärt Artikel 12 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so ist dieser alleine zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so ist jeder Geschäftsführer gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird."

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung erklärt die Demission von Herrn Olaf WEGERMANN, geboren in D-Ründeroth, am 7. Dezember 1969, wohnhaft in L-6718 Grevenmacher, 19, rue des Caves, als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FREILEITUNGSBAU S.à r.l." mit sofortiger Wirkung anzunehmen und gewährt ihm Entlastung.

Die Gesellschafterversammlung erklärt Herrn Olaf WEGERMANN, vorgenannt, zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FREILEITUNGSBAU S.à r.l." mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschafterversammlung erklärt Herrn Thomas REICHEL, Betriebswirt, geboren in D-Cottbus am 14. August 1970, wohnhaft in D-46539 Dinslaken, Holzweg 46, zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FREILEITUNGSBAU S.à r.l." mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

Fünfter Beschluss.

Infolge der obigen Anteilsabtretung beschließt die alleinige Gesellschafterin „Bilfinger Construction GmbH" die Bezeichnung der Gesellschaft von „FREILEITUNGSBAU S.à r.l." in „BILFINGER FRB S.à r.l." umzuändern und Artikel drei der Satzung anzupassen:

„ **Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „BILFINGER FRB S.à r.l.".

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: O. WEGERMANN, J. WEBER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Düdelingen, den 11. Oktober 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013142789/112.

(130174590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

AKCD Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg, 66, Fond Saint Martin.

R.C.S. Luxembourg B 180.729.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le deux octobre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Alain KU, Business analyst, né le 27 octobre 1975 à Ninove en Belgique, demeurant à L-2135 Luxembourg, 66, Fond Saint Martin;

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «AKCD Sàrl».

Art. 2. La Société a pour objet l'activité de conseil économique, de conseil en management, conseil en développement économique et de travaux d'assistance administrative et de secrétariat.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent Euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites par le comparant prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 850,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2135 Luxembourg, 66, Fond Saint Martin;
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Alain KU, prénommé;
- La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain KU, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 4 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12279. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142606/106.

(130174366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Assistphonepc sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 180.680.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A COMPARU:

Monsieur Mourad BENHEBRI, salarié, né le 26 décembre 1977 (Matricule No. 19771226055) à MOYEUVE GRANDE (France) demeurant 5, rue des Prés, F-54800 HATRICE.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La société»); et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'Etranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci: Achats et ventes de téléphones portables et de matériel informatique. Assistance à l'installation des téléphones portables et de matériel informatique.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «ASSISTPHONEPC sàrl».

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EURO (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tout pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralités de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par la majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance débits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Monsieur Mourad BENHEBRI, salarié, né le 26 décembre 1977 (Matricule No. 19771226055) à MOYEUVE GRANDE (France) demeurant 5, rue des Prés, F-54800 HATRICE, a déclaré souscrire les CENT (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui est prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (EURO 1.250,-).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par un seul gérant, dont l'identité suit:

- Monsieur Mourad BENHEBRI, salarié, né le 26 décembre 1977 (Matricule No. 19771226055) à MOYEUVE GRANDE (France), demeurant 5, rue des Prés, F-54800 HATRICE.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-4011 Esch/Alzette, 23-25, rue de l'Alzette. La société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Benhebri, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 23 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12204. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 30 septembre 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013142562/110.

(130173324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

GMT Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.987.

This thirteenth day of September two thousand thirteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

1. GMT Communications Partners III, L.P., a limited partnership under the laws of England and Wales, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP11269, acting through its general partner GMT III, General Partner L.P., a limited partnership under the laws of Scotland, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with the Registrar of Companies for Scotland under number SL005734;

2. GMT Communications Partners III - A L.P., a limited partnership under the laws of England and Wales, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP12662, acting through its general partner GMT III, General Partner L.P., a limited partnership under the laws of Scotland, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with the Registrar of Companies for Scotland under number SL005734;

3. GMT Associates III, L.P., a limited partnership under the laws of England and Wales, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP012176, acting through its general partner GMT III, General Partner L.P., a limited partnership under the laws of Scotland, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered with the Registrar of Companies for Scotland under number SL005734;

4. VSS Structured Capital II, L.P., a limited partnership under the laws of the State of New York, having its registered office at 111 Eighth Avenue, New York, New York 10011, United States of America, registered with the New York State Department of State, Division of Corporations, State Records and Uniform Commercial Code under number 3683739; and

5. VSS Structured Capital Parallel II, L.P., a limited partnership under the laws of the State of New York, having its registered office at 111 Eighth Avenue, New York, New York 10011, United States of America, registered with the New York State Department of State, Division of Corporations, State Records and Uniform Commercial Code under number 3683802 (together with the parties mentioned under 1 through 4 above, the "Members"),

being the members of:

GMT Connect S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176987, incorporated on 24 April 2013 pursuant to a deed executed before Jean Seckler, notary in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Memorial C, No. 1496 of 24 June 2013, the articles of association of which have been amended most recently on 16 May 2013 pursuant to a deed executed before me, notary, published in the Memorial C, No. 2145 of 3 September 2013 (the "Company").

The person appearing is personally known to me, notary, and the five powers of attorney to the person appearing are initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolution

The Members, acting as members of the Company, hereby unanimously resolve to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

Art. 1. Defined terms and Interpretation.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Class A CPECs" means the class A CPECs issued by the company;

"Class A Shares" means the class A shares in the capital of the company;

"Class B CPECs" means the class B CPECs issued by the company;

"Class B Shares" means the class B shares in the capital of the company;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"company" means the company governed by these articles;

"CPECs" means any and all convertible preferred equity certificates issued by the company from time to time;

"Dutch Shareholder Loan" means the loan in the (initial) principal amount of six million six hundred thousand euros (EUR 6,600,000.00) made available by the company to HoldCo and subsequently assigned to VSS;

"equity available for distribution" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 9.2 of these articles;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"general meeting" means the general meeting of members of the company;

"GMT" means the holders of the Class A Shares collectively;

"GMT Invested Amount" means the aggregate nominal value of the Class A Shares and the Class A CPECs and any other shares or CPECs subscribed for or otherwise acquired by GMT from time to time (other than the shares and CPECs transferred to VSS on the sixteenth of May two thousand thirteen) plus the share premium and quasi-premium of the Class A Shares and such other shares;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of such parent company, with or without legal personality;

"HoldCo" means Connect Holdco B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands;

"non-resident manager" means a manager designated as such by the general meeting;

"management board" means the management board of the company;

"manager" means a manager of the company;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"ordinary resolution" means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 8.6 and 8.7 of these articles;

"PIK Notes" means the unsecured loan notes to be issued by HoldCo from time to time to the lender under the Dutch Shareholder Loan;

"quasi-premium" means equity contributed without allotment of securities in consideration thereof (within the meaning of the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009);

"repurchase" in relation to securities, when used as a noun, includes a redemption and vice versa and the verbs to repurchase and to redeem shall be construed accordingly;

"resident manager" means a manager designated as such by the general meeting;

"shares" means the Class A Shares and the Class B Shares;

"special resolution" means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915;

"VSS" means the holders of the Class B Shares collectively; and

"VSS LuxCo Invested Amount" means the aggregate nominal value of the Class B Shares and the Class B CPECs and any other shares or CPECs subscribed for or otherwise acquired by VSS from time to time, plus the share premium and quasi-premium of the Class B Shares and such other shares.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

1.5 All matters not expressly provided for by these articles shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and, subject to mandatory provisions of applicable law, any agreement entered into from time to time by all of the members.

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

GMT Connect S.a r.l.

2.3 The objects of the company are to acquire, hold and dispose of participations and any interests in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, including but not limited to HoldCo, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

The company may carry out any activity and enter into any transaction that may be useful or necessary to the attainment of its objects or which are directly or indirectly ancillary or incidental thereto.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), divided into seven hundred fifty thousand (750,000) Class A Shares and five hundred thousand (500,000) Class B Shares, all fully paid and in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

3.2 The company may acquire its own shares and hold them in treasury. Shares may only be acquired for value pursuant to a special resolution at the recommendation of the management board. The rights attached to shares held in treasury shall be suspended.

3.3 The company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

Art. 4. Register of members, transfer and transmission of shares.

4.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

4.2 The company will recognise only one (1) holder per share. Where a share is held by more than one (1) person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached thereto until one (1) person has been designated to exercise those rights vis-à-vis the company. The same rule applies in case of a conflict between a usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee in the absence of an agreement between the usufructuary and the bare owner or between the pledgor and the pledgee communicated to the company.

4.3 Shares are freely transferable among members. Shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been agreed to by special resolution that is carried by one or more members representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

A transfer of shares requires a written instrument and notice of the transfer to or acceptance by the company, subject to and in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be signed or initialled *in varietur* by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

4.4 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended until the transmission has been approved by one or more members representing at least seventy-five per cent (75%) of the other shares in the company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member.

Art. 5. Managers.

5.1 The management of the company is the responsibility of eight (8) or more managers, four (4) of which shall be nominated for appointment by GMT (the "A Directors") and four (4) of which shall be nominated for appointment by VSS (the "B Directors"). Managers are appointed by the general meeting. Managers may be removed from office at any time by the general meeting, with or without cause.

5.2 The managers in office constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law to the general meeting or any other body of the company. The management board shall consist of four (4) or more non-resident managers (comprising two A Directors and two B Directors) who may reside anywhere in the world and four (4) or more resident managers (comprising two A Directors and two B Directors) who must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

5.3 Each non-resident manager shall be entitled to convene a meeting of the management board by giving ten (10) days' advance notice to the other members of the board, unless shorter notice is unanimously agreed, such notice to specify an agenda of the business to be transacted at such meeting.

5.4 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than two (2) non-resident managers (one of whom must be an A Director and one a B Director) and one (1) resident manager and unless otherwise fixed it is two (2) non-resident managers (one of whom must be an A Director and one a B Director) and one (1) resident manager.

5.5 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining

whether managers are participating in a board meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously. Participation in a meeting by those means is equivalent to presence in person at such meeting.

5.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of the votes cast on the decision; provided the decision is carried by the affirmative vote of at least two (2) non-resident managers (one of whom must be an A Director and one a B Director) and one (1) resident manager. No one shall be entitled to a casting vote. In the event that the managers are unable to reach an agreement on any matter within seven days as of the date on which the disagreement occurs, the managers shall refer the matter to the general meeting.

5.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 5.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

5.8 The full management board shall physically meet at least once a year at the registered office or such other venue in the Grand Duchy of Luxembourg as the management board thinks fit.

5.9 To the extent permitted by law, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

Art. 6. Representation.

6.1 The management board represents and binds the company towards third parties and at law.

6.2 In addition, two (2) non-resident managers (one of whom must be an A Director and one a B Director) acting jointly with one (1) resident manager can also represent and bind the company.

Art. 7. Members' reserve power.

7.1 The members may, by ordinary resolution or otherwise in accordance with the terms of any shareholders' agreement entered into by and among all of the members, direct the management board to take or refrain from taking specified action.

7.2 No such resolution or agreement relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution or agreement invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 6.

Art. 8. General meetings.

8.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least five (5) business days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

8.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

8.3 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every member and every manager;
- (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) if in office, every internal auditor.

8.4 Notice of a general meeting must state:

- (a) the time, date and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

8.5 Members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum and majority. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

8.6 Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

8.7 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his votes in writing. Article 8.6 above shall apply mutatis mutandis.

Art. 9. Accounting.

9.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

9.2 Each financial year, the management board draws up the annual accounts of the company. The company must transfer an amount equal to five per cent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten per cent (10%) of the share capital.

9.3 To the extent shares of different classes are in issue, disregarding repurchased shares and shares that are held in treasury, the company shall maintain separate share premium accounts for all classes. Quasi-premium shall likewise be booked to separate class accounts.

Art. 10. Dividends and other distributions.

10.1 Only the general meeting can declare a final dividend but a final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

10.2 The management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

Art. 11. Waterfall.

11.1 The company shall not make any distributions to its members (other than, for the avoidance of doubt, any payment of fees or reimbursement of costs and expenses provided for under a shareholders agreement and/or any payment pursuant to a loan agreement dated on or about the sixteenth of May two thousand thirteen by and among GMT and VSS as lenders and the company as borrower) for as long HoldCo continues to be indebted to VSS under the PIK Notes and/or the Dutch Shareholder Loan. Any distributions made by the company shall be in the order of priority set out in Article 11.2.

11.2 Distributions to members, whether on account of repayment of capital or payment of dividend or interest or otherwise and including repayment of principal or payment of interest on shareholder loans (other than, for the avoidance of doubt, any payment of fees or reimbursement of costs and expenses provided for under a shareholders agreement and/or any payment pursuant to a loan agreement dated on or about the sixteenth of May two thousand thirteen by and among GMT and VSS as lenders and the company as borrower), shall be subject to the following conditions and in the following order of priority:

(a) first, to VSS until the amount VSS has received from the company, calculated on a total return basis, is equal to the VSS Luxco Invested Amount;

(b) second, to GMT until the amount GMT has received from the company, calculated on a total return basis, is equal to the GMT Invested Amount; and

(c) thereafter, the remainder shall be allocated to the members by reference to the number of shares held, irrespective of class.

11.3 In relation to any given distribution, the members may disapply the other provisions of this Article 11 by a unanimous resolution; provided, however, that no member may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

Art. 12. Termination of the company.

12.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.

12.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Art. 13. Amendment of articles.

13.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive, these articles may be amended by special resolution.

13.2 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize septembre

a comparu

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

1. GMT Communications Partners III, L.P., une société en commandite de droit d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro LP11269, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité GMT III, General Partner L.P., une société en commandite de droit écossais, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Ecosse sous le numéro SL005734;

2. GMT Communications Partners III - A L.P., une société en commandite de droit d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro LP12662, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité GMT III, General Partner L.P., une société en commandite de droit écossais, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Ecosse sous le numéro SL005734;

3. GMT Associates III, L.P., une société en commandite de droit d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro LP012176, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité GMT III, General Partner L.P., une société en commandite de droit écossais, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Pierre Port, Guernesey GY1 3QL, immatriculée auprès du Registraire des sociétés d'Ecosse sous le numéro SL005734;

4. VSS Structured Capital II, L.P., une société en commandite de droit de l'état de New York, ayant son siège social au 111 Eighth Avenue, New York, New York 10011, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Département d'état de l'état de New York, Division des sociétés, de l'enregistrement et du code de commerce uniforme sous le numéro 3683739; et

5. VSS Structured Capital Parallel II, L.P., une société en commandite de droit de l'état de New York, ayant son siège social au 111 Eighth Avenue, New York, New York 10011, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Département d'état de l'état de New York, Division des sociétés, de l'enregistrement et du code de commerce uniforme sous le numéro 3683802 (ensemble avec les parties mentionnées de 1 à 4 ci-dessus, les «Associés»),

étant les associés de

GMT Connect S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 176987, constituée le 24 avril 2013 suivant acte passé devant Maître Jean Seckler, notaire à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 1496 du 24 juin 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 mai 2013 suivant acte passé devant moi, notaire, publié au Mémorial C, n° 2145 du 3 septembre 2013 (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et les cinq procurations données à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit

Résolution

Les Associés, agissant en tant qu'associés de la Société, décident à l'unanimité par les présentes de refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«assemblée générale» signifie l'assemblée générale des associés de la société;

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la société

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 9.2 des présents statuts

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence aux bénéfices fixés dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés

«gérant» signifie un gérant de la société

«gérant non résident» signifie un gérant désigné comme tel par l'assemblée générale

«gérant résident» signifie un gérant désigné comme tel par l'assemblée générale

«GMT» signifie l'ensemble des détenteurs de Parts de Catégorie A;

«HoldCo» signifie Connect Holdco B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Montant investi de GMT» signifie la valeur nominale totale des Parts de Catégorie A et TPPC de Catégorie A et des autres parts sociales et TPPC souscrits ou autrement acquis de temps en temps par GMT (sauf les parts sociales et TPPC cédés à VSS le seize mai deux mille treize) plus les primes d'émission et primes assimilées des Parts de Catégorie A et de ces autres parts sociales;

«Montant investi de VSS dans LuxCo» signifie la valeur nominale totale des Parts de Catégorie B et TPPC de Catégorie B et des autres parts sociales et TPPC souscrits ou autrement acquis de temps en temps par VSS plus les primes d'émission et primes assimilées des Parts de Catégorie B et de ces autres parts sociales;

«Obligations de type PEN» signifie les obligations non garanties à émettre de temps en temps par HoldCo au prêteur partie au Prêt d'Associé néerlandaise;

«parts sociales» signifie les Parts de Catégorie A et les Parts de Catégorie B;

«Parts de Catégorie A» signifie les parts de catégorie A dans le capital social la société;

«Parts de Catégorie B» signifie les parts de catégorie B dans le capital social la société;

«Prêt d'Associé néerlandaise» signifie le prêt d'un montant principal (initial) de six million six cent mille euros (6.600.000,00 EUR) mis à disposition par la société à HoldCo et puis cédé à VSS;

«prime assimilée» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«rachat» à propos des titres, s'entend également un amortissement et inversement et les verbes racheter et amortir sont interprétés en conséquence;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve de et conformément aux Articles 8.6 et 8.7 des présents statuts;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social;

«société» signifie la société régie par les présents statuts;

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend également de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique;

«TPPC» signifie tous les titres de participation privilégiés convertibles émis de temps en temps par la société;

«TPPC de Catégorie A» signifie les TPPC de catégorie A émis par la société;

«TPPC de Catégorie B» signifie les TPPC de catégorie B émis par la société; et

«VSS» signifie l'ensemble des détenteurs de Parts de Catégorie B.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

1.5 Tous les aspects n'étant pas expressément couverts par les présents statuts seront régis par la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et, sous réserve des dispositions impératives du droit applicable, par tout accord conclu de temps en temps par l'ensemble des associés.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est: GMT Connect S.à r.l.

2.3 La société a pour objet la prise, détention et cession de participations et intérêts sous toutes ses formes dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, notamment dans HoldCo, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

La société peut entreprendre toute activité et conclure toute transaction qui s'avérera utile ou nécessaire à la réalisation de son objet ou qui sera directement ou indirectement auxiliaire ou accessoire à celui-ci.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), divisé en sept cent cinquante mille cents (750.000) Parts de Catégorie A et cinq cent mille cents (500.000) Parts de Catégorie B nominatives et entièrement libérées, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

3.2 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Les parts sociales ne peuvent être acquises à titre onéreux qu'en vertu d'une résolution spéciale sur recommandation du conseil de gérance. Les droits attachés aux parts auto-détenues seront suspendus.

3.3 La société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

Art. 4. Registre d'associés, cession et transmission de parts sociales.

4.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

4.2 La société ne reconnaîtra qu'un seul (1) détenteur par part sociale. Dès lors qu'une part sociale est détenue par plus d'une (1) personne, la société est autorisée à suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une (1) personne ait été désignée pour exercer ces droits vis-à-vis de la société. Cette règle s'appliquera également en cas de conflit opposant un usufruitier et un nu propriétaire ou un constituant d'un gage et un créancier gagiste en l'absence d'un accord entre les parties concernées communiqué à la société.

4.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution spéciale qui est adoptée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être cédées que par acte et la notification ou l'acceptation de la cession faite à ou par la société, sous réserve de et conformément à l'article 1690 du Code civil.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est signée ou paraphée ne varietur par un gérant, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

4.4 Si les parts sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la société. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

Art. 5. Gérants.

5.1 L'administration de la société incombe à huit (8) ou plusieurs gérants, dont quatre (4) sont désignés par GMT (les «directeurs A») et quatre (4) sont désignés par VSS (les «directeurs B»). Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime.

5.2 Les gérants en fonction constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. Le conseil de gérance est composé de quatre (4) ou plusieurs gérants non résidents (dont deux sont directeurs A et deux sont directeurs B) qui peuvent résider n'importe où dans le monde et quatre (4) ou plusieurs gérants résidents (dont deux sont directeurs A et deux sont directeurs B) qui doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

5.3 Chaque gérant est habilité à convoquer une réunion du conseil de gérance en donnant un avis de convocation aux autres membres du conseil au moins dix (10) jours à l'avance, sauf accord unanime fixant un délai de convocation inférieure. L'avis de convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion.

5.4 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à deux (2) gérants non résidents (dont l'un doit être un directeur A et l'autre doit être un directeur B) et un (1) gérant résident et sauf décision contraire il est de deux (2) gérants non résidents (dont l'un doit être un directeur A et l'autre doit être un directeur B) et un (1) gérant résident.

5.5 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion du conseil, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée. Le gérant qui participe à une réunion par un tel moyen est réputé avoir assisté en personne à la réunion.

5.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des voix exprimées, à la condition que celle-ci soit sanctionnée par le vote affirmatif d'au moins deux (2) gérants non résidents (dont l'un doit être un directeur A et l'autre doit être un directeur B) et un (1) gérant résident. Aucun n'aura de voix prépondérante. Dans le cas où les gérants sont incapables de parvenir à un accord sur toute question relevant de la compétence du conseil dans les sept jours suivant la date à laquelle le désaccord se produit, les gérants doivent soumettre la question à l'assemblée générale.

5.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 5.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

5.8 Le conseil de gérance dans son intégralité se réunit physiquement au moins une fois par an au siège social ou en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg que le conseil de gérance juge opportun.

5.9 Sauf dispositions légales contraires, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

Art. 6. Représentation.

6.1 Le conseil de gérance représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

6.2 Par ailleurs, deux (2) gérants non résidents (dont l'un doit être un directeur A et l'autre doit être un directeur B) agissant conjointement avec un (1) gérant résident représentent et engagent également la société.

Art. 7. Pouvoir de réserve des associés.

7.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire ou conformément aux conditions de tout pacte d'associés conclu par tous les associés de la société, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

7.2 Aucune résolution ni aucun pacte ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution ni aucun pacte n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 6.

Art. 8. Assemblées générales.

8.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins cinq (5) jours ouvrables (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

8.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

8.3 Une notification à une assemblée générale doit être envoyée à:

- (a) tous les associés et tous les gérants;
- (b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué; et
- (c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.

8.4 Une notification à une assemblée générale doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et

(c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées.

8.5 Les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

8.6 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des voix exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des voix, le président de l'assemblée n'aura pas voix prépondérante.

8.7 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit. L'Article 8.6 ci-dessus est applicable par analogie.

Art. 9. Comptabilité.

9.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

9.2 Chaque exercice social, le conseil de gérance établit les comptes annuels de la société. Il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

9.3 S'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts rachetées ou auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes d'émission distincts pour toutes les catégories. Prime assimilée soit aussi comptabilisée dans des comptes distincts en fonction des catégories de parts sociales.

Art. 10. Dividendes et autres distributions.

10.1 Seule l'assemblée générale peut déclarer un dividende final mais un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé.

10.2 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

Art. 11. Mécanisme de la cascade.

11.1 La société ne procédera à aucune distribution aux associés (autre que, afin d'éviter toute ambiguïté, le paiement de commissions ou le remboursement de frais et dépenses faisant l'objet d'une convention d'actionnaires et / ou tout paiement en vertu d'un contrat de prêt daté du seize mai deux mille treize ou conclu à une date proche entre GMT et VSS en qualité de prêteurs et la société en qualité d'emprunteur) tant que HoldCo demeurera débiteur de VSS au titre des Obligations de type PEN et/ou du Prêt d'Associé néerlandaise. Toute distribution effectuée par la société le sera selon l'ordre de priorité défini à l'Article 11.2.

11.2 Les distributions aux associés, que ce soit au titre du remboursement du capital ou du versement d'un dividende ou d'un intérêt ou autrement, en ce compris le remboursement du principal ou le paiement d'un intérêt sur les prêts aux actionnaires (autre que, afin d'éviter toute ambiguïté, le paiement de commissions ou le remboursement des frais et dépenses dans le cadre d'une convention d'actionnaires et / ou le paiement dans le cadre d'un contrat de prêt daté du seize mai deux mille treize ou conclu à une date proche entre GMT et VSS en qualité de prêteurs et la société en qualité d'emprunteur), seront effectuées suivant l'ordre de priorité et selon les conditions exposés ci-après:

(a) en premier rang, à VSS, jusqu'à ce que le montant versé à VSS par la société, calculé sur la base du rendement total, soit équivalent au Montant investi de VSS dans LuxCo;

(b) en second rang, à GMT, jusqu'à ce que le montant versé à GMT par la société, calculé sur la base du rendement total, soit équivalent au Montant investi de GMT; et

(c) ensuite, le solde sera attribué aux associés en fonction du nombre de parts sociales qu'ils détiennent, indépendamment de la catégorie à laquelle appartiennent lesdites parts sociales.

11.3 Les associés peuvent déroger aux autres dispositions du présent Article 11 par rapport à une distribution donnée par le biais d'une résolution prise à l'unanimité, à condition toutefois qu'aucun associé ne peut être exclu ou exonéré du partage, à titre structurel ou permanent, des bénéfices ou des pertes de la société.

Art. 12. Différentes manières dont finit la société.

12.1 La société peut être dissoute par une résolution spéciale.

12.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Art. 13. Modification des statuts.

13.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives, les présents statuts pourront être modifiés par résolution spéciale.

13.2 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros (1.250,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12044. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142807/590.

(130174275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Docler IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.752.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

Gattyan Group S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which he acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Docler IP S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to sell, acquire and license products, and intellectual property rights (including but not limited to, know-how, patents, trademarks, copyright, domain names, designs and models and software rights), and provide services to companies of the same group and to third parties, as well as to invoice and accept payment from third parties for services or products sold, licensed or acquired. The Company shall also be in charge of the strategic management of its intellectual property portfolio.

The Company may also take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases, options, negotiation or in any other way any securities, rights, intellectual property rights (including but not limited to, know-how, patents, trademarks, copyright, domain names, designs and models and software rights) and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally hold, license, manage, develop, sell or dispose of the same, solely to one of its direct or indirect subsidiaries or any other company which belongs to the same group of companies as the Company, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or

participate in financial, commercial, cost sharing arrangements and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of one or several class A manager(s) and by one or several class B manager(s), the class A manager(s) being the business license holder(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and, as the case may be, designated as class A manager(s) or class B manager(s), and her/his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

When a legal entity is appointed as a member of the board, such legal entity shall inform the Company and the board of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of manager of the board.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time, with or without cause, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of a class A manager or by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. Szabolcs Vida, class A manager, with address at Baross utca 58, 5300 Karcag, Hungary; and
- Mr. Andras Somkuti, class B manager, with address at Utasz utca 19, 1em. 3a, H-1143 Budapest, Hungary.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of a class A manager or by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Gattyan Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société sera «Docler IP S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de vendre, acquérir et donner des produits en licence, et des droits de propriété intellectuelle (incluant, sans s'y limiter, savoir-faire, brevets, marques, droits d'auteurs, noms de domaines, dessins et modèles et droit sur des logiciels), et fournir des services à des sociétés du même groupe et à des tiers, de même que facturer et accepter des paiements de tiers pour des services ou produits vendus, donnés en licence ou acquis. La Société sera également en charge de la gestion stratégique de son portefeuille de propriété intellectuelle.

La Société peut également prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, d'achat, d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, droits de propriété intellectuelle (incluant, sans s'y limiter, savoir-faire, brevets, marques, droits d'auteurs, noms de domaines, dessins et modèles et droits sur des logiciels) et licences et autre propriété, droits et intérêts sur propriété, comme la Société le jugera utile, et de manière générale les détenir, les donner en licence, les gérer, les développer, les céder ou les transférer seulement à une de ses filiales directe ou indirecte appartenant au même groupe de sociétés que la Société, en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières et commerciales, des accords de partage des coûts et autres transactions et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des parties intéressées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de classe B, le ou les gérant(s) de classe A étant le ou les détenteur(s) de l'autorisation d'établissement. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés..

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant(s) de classe A ou gérant(s) de classe B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil de gérance, elle devra informer la Société et le conseil de gérance du nom de la personne physique qu'elle a nommée pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat de gérant du conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
 - M. Szabolcs Vida, gérant de classe A, résidant à Baross utca 58, 5300 Karcag, Hongrie; et
 - M. András Somkuti, gérant de classe B, résident à Utász utca 19, 1 em. 3a, H-1143 Budapest, Hongrie.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013143355/538.

(130174901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Shintaïdo Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8523 Beckerich, 22, Groussgaass.

R.C.S. Luxembourg F 9.715.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Kira Hemmer, 22, Groussgaass, L-8523 Beckerich, de nationalité luxembourgeoise, infirmière graduée
2. Michel Paolillo, 12, Les Hautes Provostières, F-44540 Bonnoeuvre, de nationalité française, cuisinier
3. Martine Kauten, 5, rue du Mariental, B- 6700 Arlon, de nationalité belge, éducatrice graduée

Et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Shintaïdo Luxembourg

Art. 2. L'association a pour objet:

1. de développer la pratique du Shintaïdo au Luxembourg
2. de développer et d'entretenir un lien avec les bases du Shintaïdo au Japon et avec l'international Federation Shintaïdo «IFS» afin de conserver l'essence de cet art à travers sa pratique au Luxembourg
3. De développer une communication et une coopération avec les associations internationales du Shintaïdo et autres associations d'art traditionnel.

Art. 3. l'association a son siège social à Beckerich. Le siège social peut-être transféré à n'importe quel endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision du comité

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée

II. Exercice social

Art. 5. l'exercice social coïncide avec l'année civile

III. Membres

Art. 6. Les membres dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du comité à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 7. Les membres s'engagent à respecter l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du comité

Art. 8. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au comité. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant

Art. 9. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le comité, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales

Art. 10. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre

IV. Contributions et Cotisation

Art. 11. les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre

Art. 12. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée à 50 euros

V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le comité régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au comité

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée par l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé

Art. 16. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre

Art. 17. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions seront prises à majorité absolue des voix des membres présents ou représentés sous réserve des dispositions de l'article 26. Chaque membre ne peut se faire représenter que par un seul autre membre.

Art. 18. Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par deux membres du comité; elles sont consultables par les membres associés et personnes tiers.

VI. Administration

Art. 19. L'association est gérée par un comité composé de trois membres au moins élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de deux ans.

Les décisions du comité sont prises de manière collégiale. Les administrateurs désignent entre eux à la simple majorité ceux qui exerceront les fonctions de président, trésorier et secrétaire

Art. 20. Le comité se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des membres présents

Art. 21. Le comité gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires. Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le comité, à l'exclusion de tous les autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers

Art. 22. Le comité soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération

Art. 24. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres
- l'autofinancement
- les subsides et subventions

- les dons et les legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifié du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 25. Le comité établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant

VIII. Modification des statuts

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres

Art. 27. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 28. la dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril; 1928, telle que modifiée

Art. 29. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale

X. Dispositions finales

Art. 30. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur par l'assemblée générale

Ainsi fait à Beckerich, le 03 octobre 2013.

Kira Hemmer / Kauten Martine / Paolillo Michel

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013142581/109.

(130173258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Riviera Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.023.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of October.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Maryline ESTEVES, professionally residing in Luxembourg, acting as delegate of the board of directors of Riviera Midco S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg (the "RCS") under number B177.023 (the "Company") and incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 22 April 2013 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-1519 of 26 June 2013. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by deed of the undersigned notary on 26 July 2013, not yet published in the Mémorial,

Pursuant to the unanimous decision of the board of directors of the Company dated 5 September 2013 (the "Decision"), an extract of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities. The appearing party declared and asked the undersigned notary to record as follows:

1. On 5 September 2013, pursuant to the Decision, the Company has issued out of the authorised unissued share capital of the Company one thousand five hundred seventy-five (1,575) new class A ordinary shares and seven thousand seven hundred seventy-two (7,772) new class B ordinary shares, each having a nominal value of five Euro cents (€0.05) (together the "New Shares"), for a total aggregate issue price of four hundred fifty-nine thousand seven hundred ninety-seven Euros (€459,797) to the subscribers set forth in the Decision (the "Subscribers"). In accordance with paragraph 3 of article 5 of the Articles, the board of directors of the Company suppressed in its Decision the preferential subscription rights of the shareholders of the Company. The aggregate issue price has been fully paid in cash to the Company.

2. As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of four hundred sixty-seven Euros and thirty-five cents (€467.35) to bring it from currently fifty-four thousand five hundred

forty-three Euros and sixty-five cents (€54,543.65) to fifty-five thousand and eleven Euros (€55,011) and paragraphs 1 and 2 of article 5 of the Articles have been amended so as to read as follows:

Art. 5. Paragraph 1. "The issued capital of the Company is set at fifty-five thousand and eleven Euros (€55,011) divided into (i) eight hundred seventy-five thousand (875,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) ninety-eight thousand seven hundred twenty (98,720) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") and (iii) one hundred twenty-six thousand five hundred (126,500) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares" and together with the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares, the "Shares" and the holders thereof, the "Shareholders"), each having a nominal value of five Euro cents (€0.05) and with such rights and obligations as set out in these Articles."

Art. 5. Paragraph 2. "The authorised un-issued share capital of the Company is set at an additional forty-two thousand eight hundred forty-four Euros and fifty-five cents (€42,844.55) represented by additional eight hundred thirty thousand six hundred eleven (830,611) class A shares and twenty-six thousand two hundred eighty (26,280) class B shares, each with a nominal value of five Euro cents (€0.05). The authorisation to issue Shares of whichever class out of the authorised un-issued share capital shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 9 July 2013 in the Memorial."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand nine hundred Euros (EUR 1.900.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'octobre,

Par-devant, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Me Maryline ESTEVES, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de Riviera Midco S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 177.023 (la «Société») et constituée le 22 avril 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1519 du 26 juin 2013. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par acte du notaire soussigné le 26 juillet 2013, non encore publié au Mémorial,

En vertu d'une décision unanime du conseil d'administration de la Société du 5 septembre 2013 (la «Décision»), dont un extrait restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. La partie comparante a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Le 5 septembre 2013, conformément à la Décision, la Société a émis à partir du capital social autorisé non émis de la Société mille cinq cent soixante-quinze (1.575) nouvelles actions ordinaires de classe A et sept mille sept cent soixante-douze (7.772) actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05€) chacune (collectivement les «Nouvelles Actions»), pour un prix d'émission total agrégé de quatre cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros (459.797€) aux souscripteurs listés dans la Décision (les «Souscripteurs»). Le conseil d'administration de la Société a en vertu de la Décision supprimé les droits préférentiels de souscription des actionnaires de la Société en conformité avec le troisième alinéa de l'article 5 des Statuts. Le prix total d'émission agrégé a été entièrement payé en numéraire à la Société.

2. En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant de quatre cent soixante-sept euros et trente-cinq centimes d'euro (467,35€) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille cinq cent quarante-trois euros et soixante-cinq centimes d'euro (54.543,65€) à cinquante-cinq mille et onze euros (55.011€) et les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des Statuts ont été modifiés afin de se lire comme suit:

Art. 5. alinéa 1. «Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-cinq mille et onze euros (55.011€) divisé en (i) huit cent soixante-quinze mille (875.000) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A»), (ii) quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (98.720) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B») et (iii) cent vingt-six mille cinq cents (126.500) actions ordinaires de classe C (les «Actions Ordinaires de Classe C») et avec les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B, les «Actions» et les détenteurs de celles-ci, les

«Actionnaires»), d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune et assorties des droits et obligations indiqués dans les présents Statuts.»

Art. 5. alinéa 2. «Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à quarante-deux mille huit cent quarante-quatre euros et cinquante-cinq centimes d'euro (42.844,55 €) supplémentaires représenté par huit cent trente mille six cent onze (830.611) actions de classe A et vingt-six mille deux cent quatre-vingt (26.280) actions de classe B, d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05€) chacune. L'autorisation d'émettre des Actions de n'importe quelle classe issues du capital social autorisé mais non émis sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 9 juillet 2013.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille neuf cents euros (€ 1.900.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entêtes des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite partie comparante a signé ensemble avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12227. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143028/107.

(130174520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.162.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 août 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, Administrateur, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- João Barbuto, Administrateur, avec adresse au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho, 01236-000 São Paulo, Brésil
- Deyse Simão Racy, Administrateur, avec adresse au 217, Rua Escócia, 01453-000 São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144377/20.

(130175739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

EMCI LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, 68, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 91.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013146044/9.

(130178233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.